

Bilan de « la nuit est belle ! » - Troisième édition

23 septembre 2022



**Bilan de » la nuit est belle ! » - Troisième
édition
23 septembre 2022**

Auteurs : Sylvie VARES

Avec l'appui de :
L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires



Table des matières

1. Objectifs et résultats	4
1.1. Objectif du projet	4
1.2. Résultat visuel	4
2. L'engagement des collectivités	5
2.1. Nombre de collectivités engagées dans la démarche	5
2.2. Participation des territoires hors du Grand Genève	6
2.3. Techniques utilisées	7
2.4. Sécurité	9
2.4.1. En France	9
2.4.2. Sur le canton de Genève	9
2.4.3. Sur Région de Nyon	9
2.4.4. Des avis un peu moins favorables qu'en 2021	9
3. L'engagement des partenaires	10
4. Les animations	11
4.1. Une communication à l'échelle du Grand Genève	11
4.2. Retombées médiatiques	12
5. Conclusion	12

1. Objectifs et résultats

1.1. Objectif du projet

Opération festive visant à sensibiliser la population du Grand Genève aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif, La nuit est belle ! a eu lieu le 23 septembre 2022, sous une lune 3/4 pleine, pour une troisième édition dédiée aux économies d'énergie.

1.2. Résultat visuel

L'impact de la troisième édition a été très important en raison du plus grand nombre de communes participantes. L'éclairage public est resté éteint toute la nuit aussi bien côté français que côté suisse.



Figure 1- La nuit est belle ! à Nyon – Crédit : Verissimo

2. L'engagement des collectivités

2.1. Nombre de collectivités engagées dans la démarche

187 communes du Grand Genève ont participé activement à l'évènement .

Chaque commune a participé dans la mesure de ses moyens : extinction totale ou partielle, ou participation via son extinction pérenne.

Pour les communes n'ayant pas participé sur cette deuxième édition, les principaux blocages ont été :

- Le coût technique à engager pour éteindre l'éclairage public si la prestation n'est pas internalisée (sur Vaud).
- Des infrastructures ne permettant pas de dissocier les zones d'éclairage et ainsi respecter simultanément la norme VSS (norme suisse) et le non-allumage généralisé. La norme VSS concernée demande l'éclairage constant des passages piétons sur une route ≥ 50 km/h, or la majorité des infrastructures d'éclairage ne permettent pas de différencier le passage piéton du reste de la route.

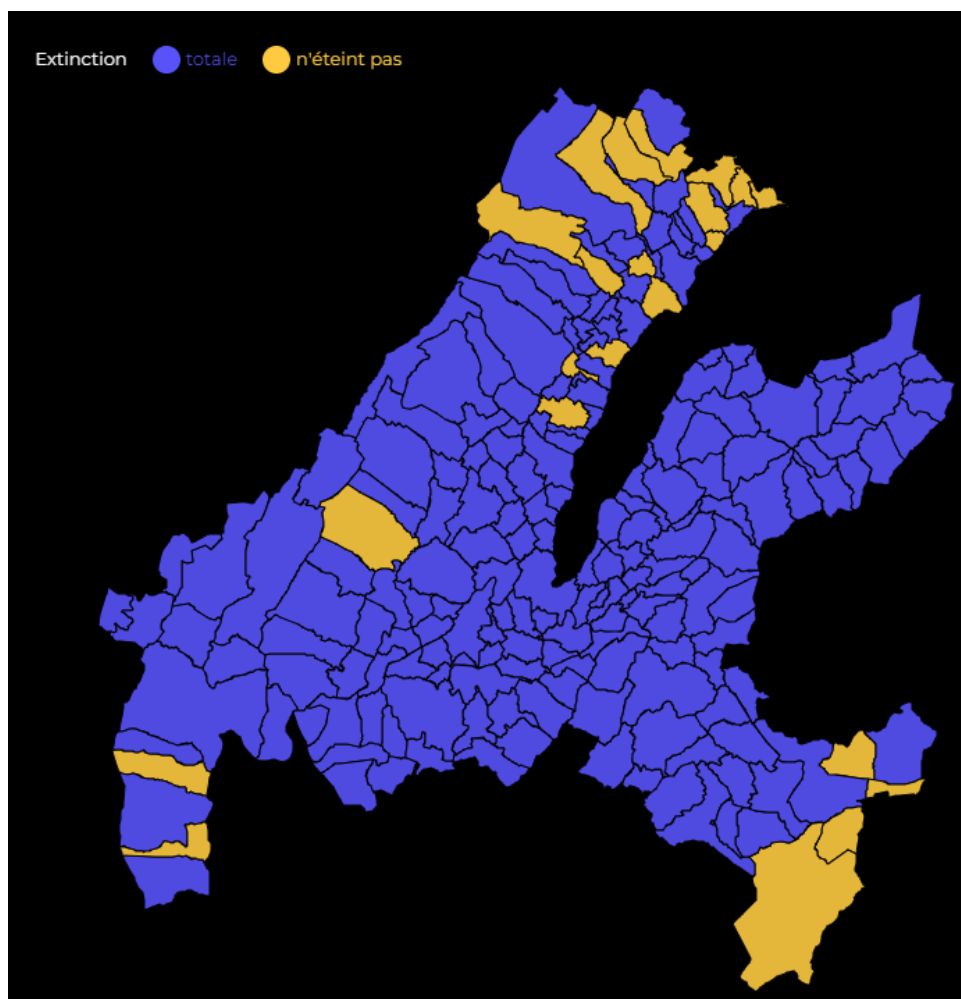


Figure 2- Communes participant à La nuit est belle ! 2022

2.2. Participation des territoires hors du Grand Genève

Si le nombre de communes participantes à l'édition 2022 est inférieur à celui de 2021 qui avait bénéficié de la dynamique « Fête de la Nature », notamment en Suisse, nous constatons un engouement de plus en plus important des territoires voisins au Grand Genève, plus particulièrement en France.

La carte des communes participantes est consultable sur ici : <https://www.lanuitestbelle.org/edition-2022/la-nuit-est-belle-ailleurs-2022/>

La plupart des communes de la Communauté de communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance reconduisent également leur participation : Champanges, Châtel, Chevenoz, Evian, Féternes (qui va profiter de l'événement pour mettre en place l'extinction permanente de 23h à 5h), Lugrin, Marin (extinction permanente), Maxilly, Meillerie, Neuvecelle, Publier, Vacheresse (extinction permanente), Vinzier (extinction permanente).

Les communes de la Vallée de Chamonix ont participé pour la première fois en éteignant les lumières pendant tout le week-end ainsi que Trient, en Suisse.

Nous avons pu également compter sur les communes de Copponex et Cruseilles qui se sont engagées suite à un appel à manifestation d'intérêt envoyé par le Syndicat mixte du Salève.

Le Grand Annecy a annoncé sa participation pour la prochaine édition en 2023.

Enfin, dans le Jura, les 4 communes de Haut-Jura ARCADE communauté ont également participé entraînant dans leur sillage d'autres communes du PNR du Haut-Jura. Le PNR du Haut-Jura, engagé dans l'élaboration de sa trame noire, est d'ailleurs très intéressé pour renforcer la collaboration à l'occasion de l'édition 2023.

En région lyonnaise, le périmètre d'extinction s'est agrandi largement en 2022 : après les 10 communes participantes en 2021, c'est maintenant 33 communes de la région lyonnaise qui n'ont pas allumé leur éclairage public le 23 septembre 2022, créant une vaste zone sombre au sud-ouest de Lyon.

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain a également rejoint le mouvement avec la participation de 3 de ses communes : Ambérieu, Pérouges et Saint-Maurice-de-Rémens.

Saint-Dizier, sous-préfecture de la Haute-Marne, a reconduit sa participation pour la deuxième année ainsi que Val de Meuse.

Certaines communes du Parc du Jura Vaudois ont participé comme Premier ainsi que Muri dans le canton de Berne.



2.3. Techniques utilisées

Sur les 3 territoires, il s'agit techniquement d'un non-allumage de l'éclairage public pendant une nuit.

En France et dans le district de Nyon, ce non-allumage a nécessité l'intervention technique (internalisée ou via un prestataire) le 23 septembre dans la journée pour éteindre les armoires qui commandent l'éclairage communal et une seconde intervention le 24 septembre pour les rallumer.

Certaines communes ont fait le choix de prolonger l'évènement tout le week-end : Saint-Julien en Genevois, Neydens, Valleiry), ou en réallumant progressivement l'éclairage public dans le week-end (Bonneville). A noter que la commune de Saint-Cergues La commune a prolongé son extinction estivale initialement prévue du 1er juin au 1^{er} septembre jusqu'au 23 septembre 2022 pour participer à l'évènement.

Enfin, 18 communes ont fait le choix de participer via leur extinction pérenne (Allinges, Armoiy, Chevry, Chézery-Forens Crozet, Excenevex, Giron, Loisin, Le Lyaud, Margencel, Messery, Monnetier-Mornex, Montanges, Orcier, Plagne, Saint Jean de Gonville, Saint Sixt, Vesancy.

Des communes comme Vétraz-Monthoux ont profité de La nuit est belle ! pour lancer leur extinction pérenne.

Grâce au partenariat avec ENEDIS, 77 communes ont bénéficié d'une solution gratuite, gérée depuis Lyon. Ce sont environ 2100 PDL (Points de livraison) qui ont pu être éteints et rallumés de cette façon sur le territoire du Genevois français. L'augmentation très importante des communes qui ont utilisé cette solution (pour mémoire : 41 communes en 2021 et 1400 PDL à gérer) a provoqué quelques loupés sur le territoire : communes qui sont restés allumés (ex : Confort et Villes) et une commune éteinte alors qu'elle ne souhaitait pas passer par la solution proposée par Enedis (Margencel). Un travail entre les services du Pôle métropolitain du Genevois français et d'Enedis est actuellement en cours pour réorganiser le process technique pour l'édition 2023. Quant aux problèmes détectés : certains compteurs ont dû être réallumés manuellement (moins d'une dizaine) et qu'une commune a constaté une désynchronisation de ses horloges astronomiques.

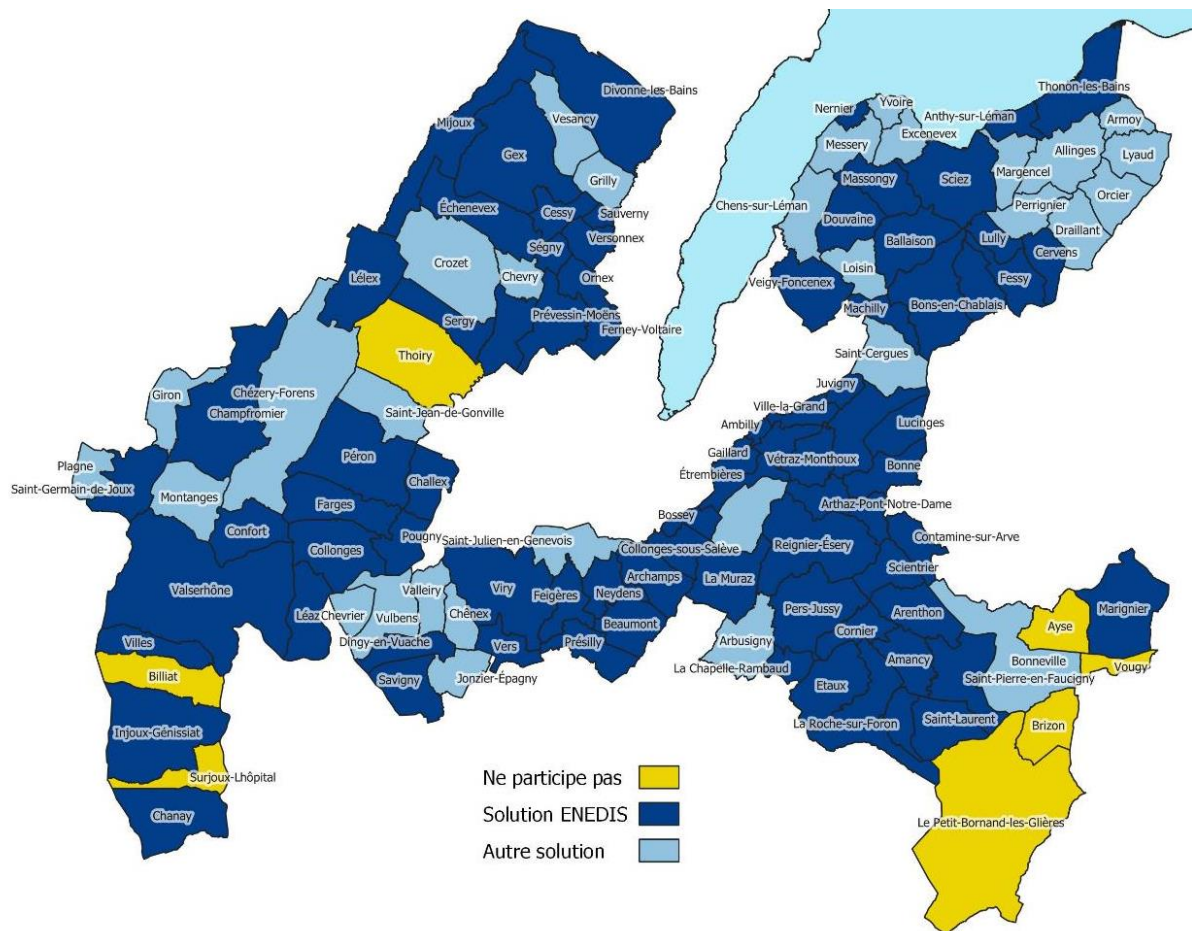


Figure 3- Solution technique employée pour éteindre sur le Genevois français

Sur le district de Nyon, les communes connectées au réseau de la Romande Energie ont accès à une clé donnant l'accès direct aux armoires, permettant aux communes d'intervenir elles-mêmes. Les communes connectées au réseau SEIC et SI Nyon (commune de Nyon) ont pu bénéficier de la commande centralisée des services industriels.

Sur le Canton de Genève, l'éclairage public est géré par les Services Industriels Genevois (SIG) et l'opération a pu se faire de manière centralisée. La technique permet également un réallumage rapide de l'intégralité du canton en cas de problème. L'ensemble du territoire genevois (communes et réseau cantonal) est resté éteint toute la nuit.

2.4. Sécurité

2.4.1. *En France*

En France, le pouvoir de décision de ne pas allumer son éclairage public est de la responsabilité du/de la maire qui doit publier un arrêté municipal mentionnant les lieux et horaires d'extinction ponctuelle. Le-la maire doit assurer la sécurité et informer ses usagers en amont sur l'évènement via ses canaux de communication (modèle d'arrêté municipal disponible dans le kit de communication à disposition des communes).

Le lien avec les services de sécurité a été fait plusieurs mois en amont de l'évènement, via les services de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois qui se sont chargés de faire le relais avec les autres sous-préfectures du territoire.

La sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois nous a indiqué « qu'aucun service (gendarmerie, police, SDIS) n'a été saisi ou n'a dû intervenir dans le cadre du non-allumage des éclairages lors de cette édition LNEB. Le procédé semble faire consensus et ne pas généré de troubles à l'ordre public. »

2.4.2. *Sur le canton de Genève*

Pour cette troisième édition, le Conseil d'Etat a décidé que l'éclairage public ne serait pas enclenché sur le territoire genevois durant toute la nuit.

Cette décision a été accompagnée de dispositions particulières visant à assurer le niveau de sécurité adéquat de la population genevoise. Ainsi, les passages piétons les plus sensibles (situés sur les tronçons routiers limités à plus de 50 km/h) ont été équipés d'une signalisation spécifique via la pose d'une signalétique adaptée. De plus, la police a renforcé sa présence sur le terrain durant toute la durée de l'évènement.

Il n'y a pas eu d'incident ou d'accident répertorié sur le Canton pendant la nuit du 23 septembre.

2.4.3. *Sur Région de Nyon*

Le lien avec la police cantonale vaudoise a été fait plusieurs mois en amont, et le formulaire POCAMA a été rempli pour toutes les communes. Chaque commune a été laissée libre de mettre en place des dispositifs de sécurité supplémentaires. Là encore, il n'y a pas eu d'incidents, d'accidents ou d'incivilités répertoriés sur le District de Nyon et directement imputés à l'évènement.

Que ce soit sur le Canton de Genève et sur Région de Nyon, les services de sécurité ont quand même fait remonter que le travail de police en général, était rendu plus difficile, plus particulièrement le travail de recherches d'individus après des événements tels que des déprédations commises sur des biens publics ou des altercations.

2.4.4. *Des avis un peu moins favorables qu'en 2021*

L'opération, même si elle fait largement consensus, a provoqué néanmoins quelques réactions de mécontentement notamment dans les hypercentres urbains comme à Genève ou Annemasse.

Les personnes expriment souvent leur sentiment d'insécurité dans le noir, ainsi que les dangers que cela engendre au niveau des déplacements. Parmi eux, le député genevois PS Cyril Mizrahi, qui milite pour la cause des personnes handicapées : « *Je me suis posé des questions par rapport aux personnes qui ont des problèmes de mobilité ou malvoyantes...* » (Léman Bleu – 26 septembre 2022).

Si ces retours peuvent sembler peu nombreux, ils sont néanmoins à prendre en compte. Après trois éditions, il nous semble que le concept de La nuit est belle ! sera amené à évoluer répondre à ces différentes craintes.

3. L'engagement des partenaires

Un certain nombre de partenaires se sont engagés dans « la nuit est belle ! ».

Le CERN a éteint une partie de ses équipements et incité ses salariés à participer à l'évènement. RTS, SIG, TPG, la Fondation des parkings et aéroport de Cointrin ont également éteint une partie de leurs équipements ainsi que l'ATMB et le cinéma GAUMONT à Archamps.

Enfin les régies publicitaires genevoises qui ont permis l'extinction d'une soixantaine d'enseignes le long de la rade de Genève, dont des grands hôtels, les horlogers, certaines banques et bijoutiers.

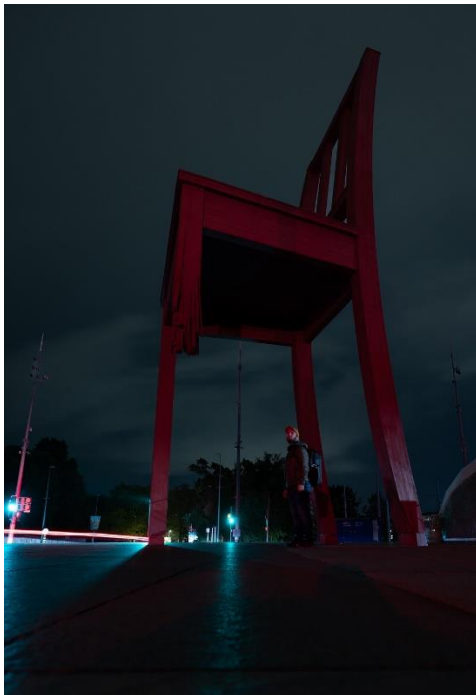


Figure 4- Broken Chair - Place des Nations - Crédit : Méthanephros

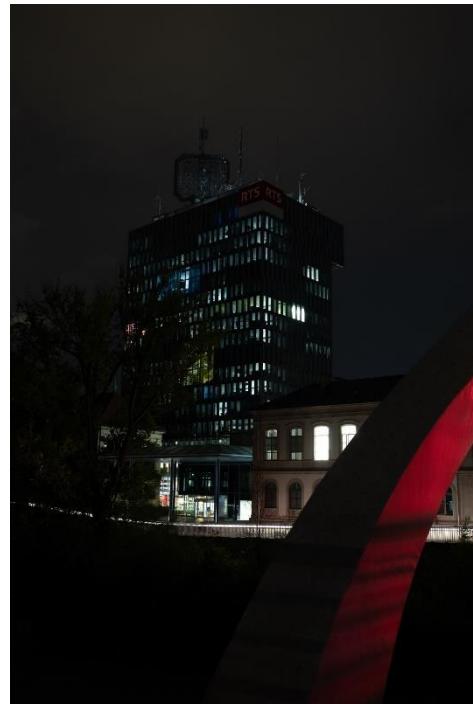


Figure 5 - Tour de la RTS - Crédit : Méthanephros

4. Les animations

106 animations étaient prévues sur le territoire du Grand Genève. Néanmoins, en raison du temps nuageux, certaines comme les observations astronomiques ont dues être annulées. Cependant, sur celles qui ont été maintenues, nous avons pu noter un taux de participation correct et un très bon niveau de satisfaction des participants.



Figure 6 - Animation au MHNG - Genève



Figure 7- Animation au Bois des Chênes - Région de Nyon

4.1. Une communication à l'échelle du Grand Genève

Le Grand Genève a mis à la disposition des communes :

- Une charte graphique et un kit de communication dédiés (mise à disposition gracieuse du graphiste du Muséum)
- Le site web dédié www.lanuitestbelle.org
- Création d'une vidéo teaser formats web et réseaux sociaux

L'adaptation des visuels et la diffusion large prise en charge par les EPCI, les communes, les partenaires.

Site internet et réseaux sociaux

Le site lanuitestbelle.org a reçu la visite de 7524 visiteurs le 23 septembre.



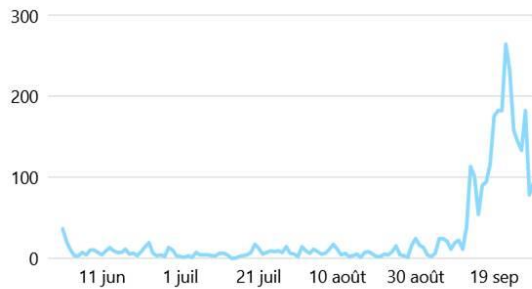
On peut constater que les réseaux sociaux du Grand Genève, Instagram et Facebook, bénéficient d'une forte visibilité et suivi à l'occasion de l'évènement. Le #lanuitestbelle systématique pour toutes les publications renforce la viralité du sujet sur les réseaux.

Visites de la Page et du profil

Exporter

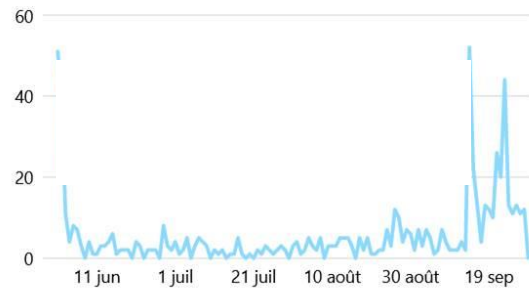
Visites sur la Page Facebook ⓘ

3 336 ↑ 274,8



Visites du profil Instagram ⓘ

684 ↑ 112,4



4.2. Retombées médiatiques

Avec deux partenariats radios RTS et France Bleu Pays de Savoie, « La nuit est belle ! » a connu une bonne couverture média dès son annonce avec plus de 150 articles, sujets d'actualité radio et TV suisses et françaises recensés à ce jour ainsi que des médias étrangers .

5. Conclusion

Le 23 septembre 2022, la troisième édition de la nuit est belle ! a réuni 187 communes et de nombreux partenaires autour du non-allumage du territoire du Grand Genève. Au total, plus de 50 communes ont participé en Suisse et en France en accueillant de nouveaux territoires comme la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes de la Vallée de Chamonix et des communes du PNR du Haut-Jura.

Malgré la météo maussade, les animations maintenues ont quand même comptabilisé de bonnes participations, prouvant l'intérêt de la population pour le sujet.

Au niveau sécurité, le bilan ne révèle pas plus d'accidents ou d'incidents par rapport à une soirée normale. Certains retours négatifs notamment sur la sécurité des cyclistes et piétons sont néanmoins à prendre en compte. Après trois éditions, il nous semble que le concept de La nuit est belle ! sera amené à évoluer pour répondre à ces différentes craintes.

La nuit est belle ! est un concept qui rassemble et intéresse de plus en plus de territoires voisins et nous pouvons espérer que la quatrième édition essaimera encore plus largement en 2023.